



BILAN D'ACTIVITE

2022



EDITO



Chère Madame, cher Monsieur,

Chers habitantes et habitants de notre communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville,

L'ensemble des élus, avec l'appui de nos services, mènent une réflexion approfondie nécessaire pour poser les bases solides de l'aménagement de notre territoire.

Ce travail n'est pas très spectaculaire, mais il est ô combien nécessaire. Ainsi, nous sommes sur le point de finaliser notre Programme Local de l'Habitat (PLH) et notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Mais, la CCPHB est aussi une collectivité du quotidien tournée vers ses habitants. Nous accueillons près de 2000 enfants le matin, le soir, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'année 2022 a également été marquée par l'ouverture au public des Espaces France Services d'Honfleur et de Beuzeville.

Nos habitants peuvent aussi bénéficier, à compter de cette année, de cinq boucles locales balisées pour les promenades à vélos.

Je vous souhaite une bonne lecture et nous restons à votre écoute,

Très sincèrement,

Michel LAMARRE
Président de la CCPHB



SOMMAIRE

NOS COMPÉTENCES **6**

NOS SERVICES **8**

Enfance & Jeunesse **8**

Urbanisme **10**

Santé **13**

Voirie **14**

Transport **16**

Environnement **18**

Energie **20**

Culture **21**

Politique de la ville **22**

Habitat **24**

Développement économique **26**

Tourisme **28**

LE BUDGET

30

NOS AGENTS

31

NOS COMPÉTENCES

1

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La communauté de communes exerce de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, toutes les compétences fixées au I de l'article L.5214-16 du C.G.C.T. :

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
Dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;
4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ;
Définis aux 1° à 3° du 1 de l'article 1° de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

3

COMPÉTENCES FACULTATIVES

La communauté de communes exerce, en lieu et place des communes, les compétences suivantes :

1. Fourrière animale – Adhésion à une fourrière agréée pour l'accueil des chiens / chats errants ;
2. Transport – Gestion et transport des élèves aux différents établissements scolaires en cas de délégation de la compétence à la communauté de communes par le conseil régional ;
Transport sur le temps scolaire vers les piscines des élèves des écoles maternelles et élémentaires.
3. Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
Exécution du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif ;
Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles auprès d'un co-financeur public.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La communauté de communes exerce, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement ;

Le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2. Politique du logement et du cadre de vie ;

2 bis. En matière de politique de la ville ;

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'action définis dans le contrat de ville ;

3. Création ou aménagement et entretien de la voirie ;

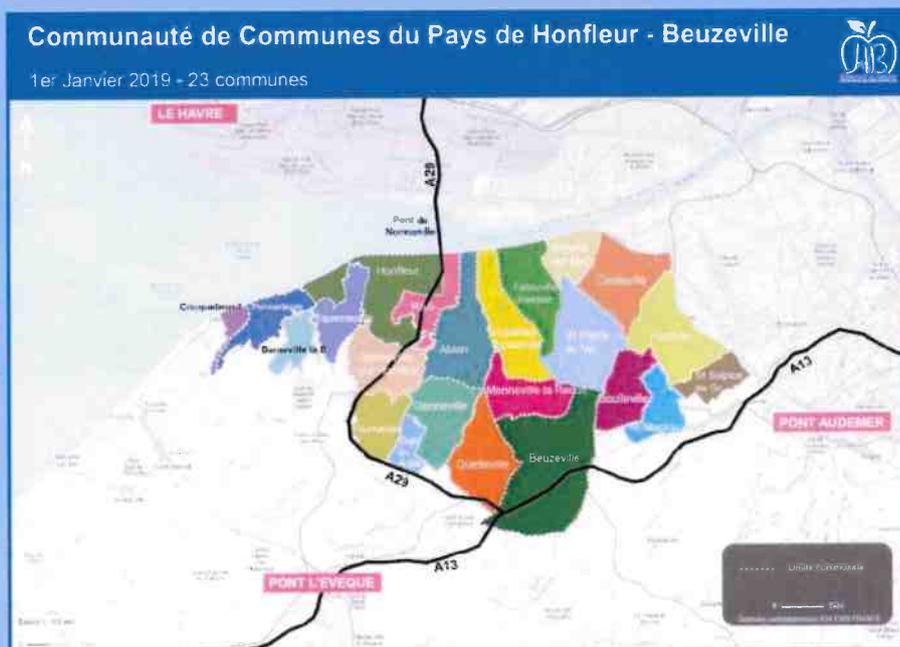
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5. Action sociale d'intérêt communautaire ;

6. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes ;

en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

7. Organisatrice des mobilités.



NOS SERVICES



ENFANCE ET JEUNESSE

Le Pôle « Enfance et Jeunesse » est constitué de 2 Relais Petite Enfance, d'accueils périscolaires (matin et soir sur 11 communes, mercredis sur 4 communes, vacances sur 7 communes), de 2 Accueils Ados, d'actions de Soutien à la parentalité et d'un partenariat avec l'Association Familles Rurales pour le secteur Ablon/Gennevillie

LES CHIFFRES DU SERVICE

Nombre d'agents : 72 hors personnels d'entretien et de cantine

Nombre de bénéficiaires : 1829 enfants et jeunes en péri et extrascolaire

288 enfants dans les ateliers des Relais Petite Enfance



RELAIS PETITE ENFANCE

Bien que marquée par le contexte sanitaire encore fragile en début d'année, 2022 a été plus sereine. Elle a permis aux Relais de reprendre une activité normale tout en maintenant et développant leurs missions dont : l'entretien de la dynamique petite enfance sur le territoire, la valorisation de la qualité éducative des modes d'accueil, le soutien à la professionnalisation des assistantes maternelles et l'observatoire des conditions d'accueil au plan local.

Comme au niveau national, le nombre d'assistantes maternelles baisse sans discontinuer. De ce fait, les parents peinent à trouver une assistante maternelle disponible.



FORMATION DES EQUIPES

L'encadrement et l'accompagnement des enfants, des jeunes nécessitent un personnel formé à l'animation et l'encadrement du jeune public. L'objectif à atteindre est de promouvoir un encadrement de qualité par la formation d'adultes professionnels permanents ou saisonniers pour l'accompagnement des enfants.

Le travail en réseau des animateurs sur les différents accueils permet d'assurer une continuité de l'action territoriale d'où l'importance de la formation des animateurs et des responsables de secteur.

La Formation qu'elle soit ou non professionnalisante est essentielle. Elle permet d'acquérir de nouvelles compétences, de réactualiser ses connaissances et de se remettre en question. Elle assure aux services une meilleure qualité d'accueil.

CHIFFRES CLES

- 76 formations suivies dont :
 - 30 PSC1
 - 14 BAFA
 - 3 BAFD



ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Passée la crise sanitaire, l'année 2022 fut plus sereine. Dès le mois de Mai, nous avons pu noter une reprise de fréquentation importante le mercredi ainsi qu'en périscolaire matin et soir. L'augmentation notable du nombre de demandes pour les maternels questionne et est en lien avec la baisse du nombre d'assistantes maternelles. Les fréquentations de vacances ont été en hausse sur l'été mais toujours en deçà de la période avant covid.

Les accueils ados ont eu du mal à mobiliser les jeunes et recherchent des solutions opérationnelles. Le projet éducatif local en a fait une priorité.

Le PEL a permis la constitution d'un groupe travail Petite Enfance autour de deux projets importants en 2023 : l'organisation de forums Professionnels et Familles Petite Enfance ainsi que l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents.

CHIFFRES CLES

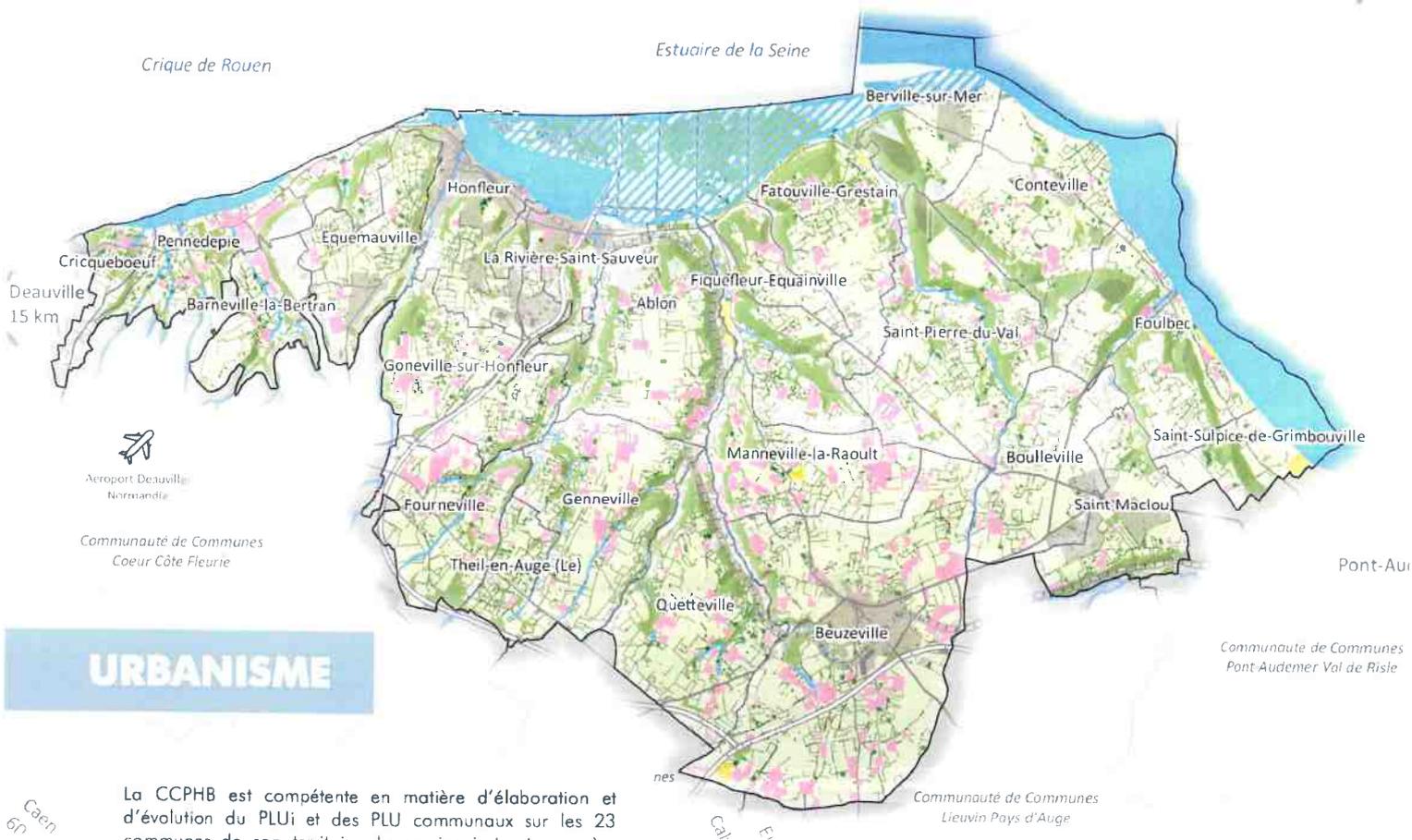
- 239 jours d'ouverture
- 1829 enfants et jeunesse accueillis
- 867 filles et 962 garçons
- 748 enfants de moins de 7 ans - 1081 enfants de 8 à 17 ans
- 312 et 19 heures de vacances

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ENFANTS (HORS RPE ET ACM ABLON)

Ablon	16
Barneville La Bertrand	2
Berville Sur Mer	52
Beuzeville	368
Boulleville	114
Conteville	101
Cricqueboeuf	4
Equemauville	69
Fatouville-Grestain	33
Fiquefleur-Equainville	71
Foulbec	57
Fourneville	30
Genneville	25
Gonneville Sur Honfleur	54
Honfleur	407
La Rivière Saint-Sauveur	186
Le Theil en Auge	20
Manneville La Raout	37
Pennedepie	6
Quetteville	9
Saint-Maclou	59
Saint Pierre du Val	36
Saint Sulpice de Grimbouville	2
Hors Territoires scolarisés sur les écoles CCPHB	38
Hors Territoires enfants d'agents CCPHB	7
Hors territoires autres	26

Crique de Rouen

Estuaire de la Seine



URBANISME

La CCPHB est compétente en matière d'élaboration et d'évolution du PLUi et des PLU communaux sur les 23 communes de son territoire. Le service instructeur opère quant à lui sur les 12 communes du Calvados.

Le service urbanisme s'occupe de l'entièreté de la chaîne de contrôle des constructions sur le territoire : de l'écriture à l'application de la règle.

LES CHIFFRES DU SERVICE

6 agents

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLUI 14

Prescrite le 15 décembre 2020, cette modification n°4 avait pour principaux objectifs de :

- Ajouter de nouveaux Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL),
- Ajouter des bâtiments pouvant changer de destinations afin de sauvegarder le patrimoine bâti anciennement agricole dans les zones naturelles et agricoles,
- Améliorer la prise en compte des exploitations agricoles présentes dans les zones naturelles inconstructibles,
- Clarifier l'écriture du Règlement afin de faciliter sa compréhension par le public.

La modification n°4 a été approuvée le 31 mai 2022.

RELANCE DE LA RÉVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DE HONFLEUR

Le territoire de la CCPHB est concerné par le Site Patrimonial Remarquable de Honfleur (ex-secteur sauvegardé) couvert par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Il s'agit du document d'urbanisme du centre-ville d'Honfleur, élaboré par l'Etat en collaboration avec les collectivités locales et approuvé en janvier 1985.

La CCPHB a l'obligation d'instituer une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) suite à la Loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP). La liste des membres de cette commission locale sera en 2023 validée par délibération du Conseil Communautaire.

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CCPHB

Prescrit le 2 avril 2019, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) s'entendra sur l'ensemble des 23 communes, en articulation avec le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et à l'ébauche de sa traduction réglementaire.

L'écriture du PADD :

Une journée d'ateliers consacrée à l'écriture du PADD s'est tenue le 8 avril 2022. Ces exercices participatifs, regroupant élus et partenaires institutionnels, ont permis de dessiner une première architecture du projet de territoire. Cette séquence s'est suivie d'une réunion publique qui s'est tenue le 14 juin 2022 et d'une réunion regroupant l'ensemble des Personnes Publiques Associées le 15 juin 2022.

Le PADD a été ensuite débattu le 28 juin 2022 avec les 3 grandes orientations majeures :

- Tirer parti du positionnement de la CCPHB dans son espace métropolitain normand
- Mettre en place les conditions d'accueil de la population sur l'ensemble de l'intercommunalité
- S'appuyer sur l'identité du territoire pour faire face aux enjeux du développement durable

L'écriture réglementaire :

Dès le 14 septembre 2022, la phase de traduction réglementaire du PADD a démarré par la rencontre d'une poignée de partenaires institutionnels (DDTM14 et 27, Chambre d'agriculture, SCoT NPA, DREAL et CAUE14) permettant la validation de la méthodologie de conception d'un premier zonage. Suite à cette validation, une réunion des Maires s'est tenu le 20 septembre 2022. Par la suite, au cours des mois d'octobre et de novembre, l'ensemble des Maires ont été consultés individuellement permettant de dessiner au mieux une première version des zones constructibles de leur commune, à l'appui des données chiffrées du Programme Local de l'Habitat. Une seconde série de rendez-vous communaux s'est tenue au printemps 2023 afin d'affiner le plan de zonage global.

L'approbation du PLUi est toujours envisagée au second semestre 2024.

SUIVI DE LA MODIFICATION DU SRADDET

La loi Climat et Résilience intègre la démarche «zéro artificialisation nette» (ZAN) à l'horizon 2050 et pour y arriver, demande aux territoires de réduire de 50% le rythme d'urbanisation et de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030. Cette évolution oblige les Régions à modifier leur SRADDET avant le 22 février 2024.

Les dates clés :

Mars 2022 : lancement du projet de modification du SRADDET

2 mai 2023 : présentation de la proposition de modification aux élus régionaux

Mai 2022 à mars 2023 : concertation avec les acteurs du territoire

Mai 2023 à septembre 2023 : consultation des acteurs du territoire

Octobre 2023 : consultation du grand public (2 mois)

Début 2024 : adoption de la proposition par le Conseil Régional et approbation par le Préfet de Région

MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE AVANT DÉPÔT DE PERMIS

La loi offre aux collectivités la possibilité d'instituer des concertations préalables avant le dépôt de permis. Cette disposition, très peu utilisée en France, permet à chacun d'apporter sa contribution à des projets supérieurs à 10 logements. Cette concertation préalable doit permettre au porteur de projet d'adapter, s'il le souhaite, son projet aux remarques exprimées ou de renoncer au dépôt de son permis.

Les élus du territoire, par délibérations du 27/09/2022 et du 22/02/2023, ont dressé des modalités contraignantes pour les aménageurs rendant l'exercice transparent pour les habitants, sur les communes de Honfleur et de La Rivière Saint Sauveur. Il est ainsi demandé que l'ensemble des riverains se situant à moins de 200 mètres d'un projet soit alerté en amont du début de la concertation et nous imposons la tenue d'une réunion publique avec la présence d'un médiateur choisi par le porteur de projet, parmi ceux référencés auprès de la Cour d'Appel de Caen.

PÔLE INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

Les Autorisations du Droit des Sols (ADS) sur le territoire de la CCPHB sont instruites par deux services différenciés entre l'Eure et le Calvados, chacun n'instruisant pas tout à fait les mêmes dossiers, ni selon la même amplitude de procédure administrative : sur les communes Euroises, le personnel de chacune des Mairies assure notamment la pré-instruction (notification des délais au demandeur, consultation des services associés...) et la post-instruction (notification de l'arrêté, Déclaration d'Ouverture de Chantier, Conformités...), tandis que le Pôle ADS de la CCPHB prend en charge ces missions.



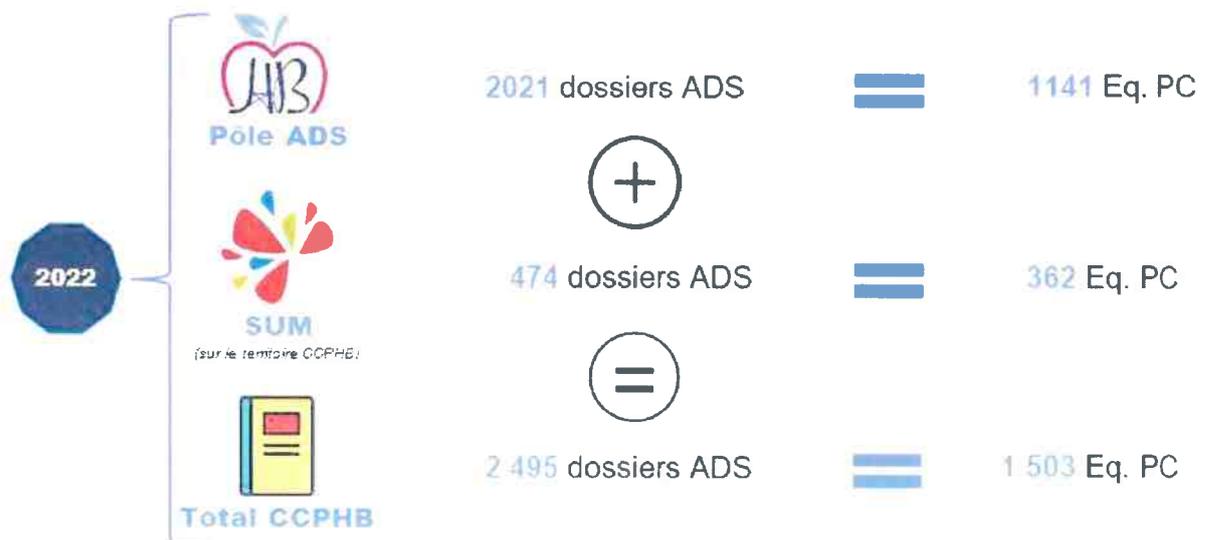
le service instructeur interne à la CCPHB dit « Pôle ADS » pour les communes calvadosiennes.



le Service d'Urbanisme Mutualisé de la CC Pont-Audemer Val-de-Risle, dit « SUM » pour les communes euroises.

	Sigles	Eq. PC	Pôle ADS	SUM
Permis d'Aménager	PA	1,2 PC	X	X
Permis de Construire	PC	1 PC	X	X
Permis de Démolir	PD	0,8 PC	X	X
Déclarations Préalables	DP	0,7 PC	X	X
Certificats d'Urbanisme Informatif	CUa	0,4 PC	X	Mairie 27
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUB	0,4 PC	X	X
Autorisations de Travaux	AT	0,8 PC	X	Mairie 27
Autorisations Préalables	AP	0,4 PC	X	Mairie 27
Conformités des travaux	Conf	0,7 PC	X	Mairie 27
Déclarations d'Intention d'Alléger	DIA	0,4 PC	X	Mairie 27

Les chiffres clés du Pôle ADS en 2022 – Territoire CCPHB





SANTÉ

En 2020, la CCPHB a mis en place un Réseau Territorial de la Promotion de la Santé (RTPS) sur son territoire et a procédé au recrutement d'un coordinateur du RTPS, dans le cadre d'une convention entre l'ARS, le Centre Hospitalier de la Côte Fleurie, la CCPHB et la 4CF.

LES CHIFFRES DU SERVICE

1 agent à temps non complet

Bénéficiaires : Habitants de la CCPHB

Montant alloué : 2 700€ (participation annuelle de la CCPHB)

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

En 2022, le coordinateur du RTPS a poursuivi son travail de diagnostic et à apporter son soutien aux différents projets portés par les acteurs du territoire.



Réseau Territorial de Promotion de la Santé



VOIRIE

Le service voirie de la CCPHB est garant de la viabilité des voies communales et des chemins ruraux. Il assure l'entretien et le renouvellement de la couche de roulement, le déneigement des secteurs à risque, l'entretien saisonnier des accotements (fauchage) et la gestion des eaux de ruissellement.

LES CHIFFRES DU SERVICE

1 chef d'équipe + 5 agents

Bénéficiaires : Habitants

Montant alloué : 940 000€ (fonctionnement)

CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT

La CCPHB dispose de marchés pluriannuels de travaux pour l'application d'enrobé souple ou d'enduit coulé à froid, pour le renouvellement d'une couche d'enduit gravillonné ou pour le goudronnage de chemins non encore revêtus.

Ces travaux sont exécutés entre juin et septembre suivant les orientations du plan pluriannuel de travaux pour la voirie.

Les arbitrages sont pris en considérant les priorités techniques (secteurs les plus dégradés), l'utilité publique (trafic estimé & desserte d'habitat) et l'équité territoriale. Les secteurs traités sont étendus sur des portions complètes (de carrefour à carrefour) pour le confort des usagers.

CHIFFRES CLES



VIABILITÉ DU QUOTIDIEN ; PATROUILLE ET COMBLEMENT DES NIDS DE POULE

Le service Voirie de la CCPHB s'appuie au quotidien sur 1 chef d'équipe et 5 agents de la régie qui assurent des patrouilles régulières sur le territoire.

Le chef d'exploitation recueille les informations issues du terrain, remontées par les élus ou signalées par les usagers. Il coordonne l'action des agents en conséquence.

Le rebouchage de nid de poule constitue une part significative du travail.

Par ailleurs des actions préventives sont menées en matière de gestion des eaux de ruissellement (débernage, curage de fossé...).

La prise en charge de la préparation des chantiers de renouvellement des couches de roulement augmente l'efficacité des investissements (plus de surface traitée pour un même budget).



CHIFFRES CLES

175t de tarmac employé

34 000€ de matériaux (cailloux, béton tarmac) pour le nivellement des accotements et le grillage des chemins d'exploitation agricole



VIABILITÉ HIVERNALE & ASTREINTES

La praticabilité des chaussées est affectée par divers aléas climatiques :

En été les orages génèrent des coulées de boues et peuvent dégrader routes et chemins. En toute saison des événements peuvent se produire...

-> La CCPHB est en mesure de faire intervenir ses agents et de mobiliser leur matériel pour rétablir la circulation ou sécuriser des lieux. En hiver la neige et le verglas peuvent rendre dangereuses les routes pentues ou exposées à des couloirs de vent.

-> La CCPHB dispose de matériel de sablage et de déneigement. Des circuits de patrouille et d'intervention sont identifiés dans son plan de viabilité hivernale.

Une astreinte garantie la continuité du service 365 jours par an.

CHIFFRES CLES

48 interventions enregistrées



ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS

La CCPHB fait exécuter le fauchage printanier (de mai à juin) et autumnal (de septembre à novembre) des accotements.

L'objectif est la sécurité des usagers (visibilité), la continuité des services public (passage des engins de ramassage des ordures ménagères, la libre circulation des véhicules de sécurité...) mais aussi d'assainir les chaussées en favorisant leur ensoleillement.

A cet effet elle dispose d'un marché de prestation de services avec des entreprises spécialisées. L'ordre de passage par commune est déterminé chaque année dans un esprit d'alternance et en fonction des opportunités logistiques offertes à l'entreprise pour optimiser ses circuits de travail.

CHIFFRES CLES

550 km d'accotement traité par campagne de fauchage

220 000 €





TRANSPORT ET MOBILITES

La CCPHB est compétente en matière de mobilité depuis le 1er juillet 2021.

Le service mobilité dispose d'un héritage complexe sur les plans juridique, opérationnel et économique. Il doit les remodeler de façon à ce qu'il réponde aux orientations arrêtées dans le plan de mobilité.

Ses domaines d'action embrassent les transports en commun (à décliner tant en milieu urbain que rural), la promotion du covoiturage, les mobilités douces, la gestion de la circulation et du stationnement.

Le service Mobilité œuvre pour favoriser les interconnexions au sein du territoire et veille à l'amélioration et la bonne coordination avec les services complémentaires opérés par des partenaires institutionnels ou privés.

LES CHIFFRES DU SERVICE

3 agents

Montant alloué : 30 000€

PLAN DE MOBILITÉ ET ÉTUDE DE REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE EST DE HONFLEUR

La communauté de communes a lancé le 9 mars 2022 l'élaboration de son plan de mobilité associé à une étude urbaine de requalification de l'entrée Est de Honfleur. Les phases de diagnostic et de stratégie se sont déroulées pendant cette année. La phase de diagnostic mobilité a permis de solliciter les habitants au moyen d'une enquête qui a reçu 469 réponses.

Pour l'élaboration de la stratégie, les élus ont été réunis en atelier de travail pour définir les orientations à poursuivre dans le plan d'actions qui s'écrit en 2023. L'étude urbaine, dictée par la mobilité, a sollicité les habitants par des micro-trottoirs. Les élus ont pu s'exprimer lors des 4 réunions de travail et de pilotage.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le service Mobilité a assuré en 2022 la coordination locale du transport scolaire sur le secteur Eurois de la CCPHB. Il disposait d'une régie de transport composée de 2 bus et de 2 conducteurs. La régie exploitait lignes de bus pour l'école primaire de Martainville, le collège de Beuzeville et les lycées de Pont-Audemer.

La régie a vocation à cesser ses activités à l'horizon 2024 car le Conseil Régional de Normandie est désormais compétent pour le transport scolaire.

Dans le secteur calvadosien, le transport scolaire (DLH) est assuré dans le cadre de la DSP HoBUS.

TRANSPORT URBAIN « HOBUS »

Le service de transport urbain « HoBUS » est géré dans le cadre d'une délégation de services publics. L'exploitation des 3 lignes du réseau est confiée à l'entreprise Keolis.

Le contrat arrivera à terme au 31 décembre 2023. L'année 2022 a été consacrée à l'analyse juridique et comptable de la DSP en cours.

Cet exercice a permis d'alimenter les travaux de la CLECT (pour l'évaluation des charges transférées de la ville de Honfleur à la CCPHB).

CHIFFRES CLES

1600 élèves transportés sur le territoire.

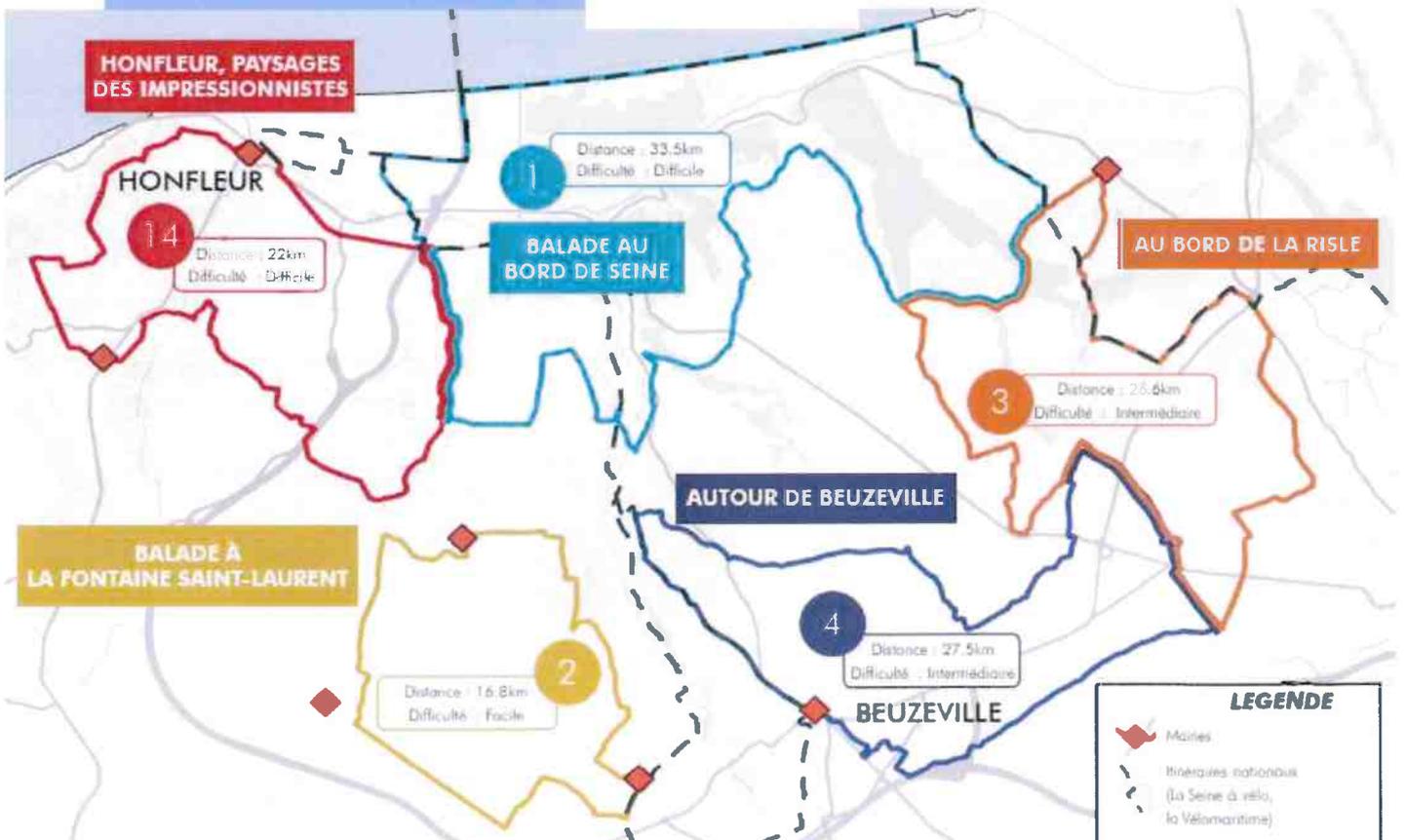
MOBILITÉS DOUCES

Le service Mobilité assiste les communes dans le déploiement d'infrastructures dédiées aux mobilités douces.

Un budget de 10 000€ est alloué à la promotion du vélo au travers d'une prime d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

CHIFFRES CLES

4 boucles cyclotouristiques ont été jalonnées sur le territoire en complément de la boucle d'intérêt départemental.





Le service vise à améliorer le cadre quotidien des habitants de la CCPHB et à limiter la pollution liée à l'activité humaine.

Il est organisé autour de 3 pôles :

- Gestion et prévention des déchets
- Assainissement individuel (SPANC)
- Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations / milieux naturels

CONTRÔLE ET RÉNOVATION DES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS

Deux techniciens et une assistante administrative assurent la mission de contrôle technique des installations des particuliers (vente, construction neuve...). Ils s'assurent de la conformité réglementaire et conseillent les habitants dans la cadre des rénovations.

CHIFFRES CLÉS

LES CHIFFRES DU SERVICE

17 agents

Bénéficiaires : tous les habitants

Budget 2022 :

- SPANC : 150.000€ financés à 100% par la redevance ANC
- GEMAPI : 200.000€ financés à 100% par la taxe GEMAPI
- Gestion des déchets : 4.3M€ financés à 100% par la TEOM et autres subventions
- Milieux naturels : 180.000€



RÉDUCTION DES DÉCHETS SUR NOTRE TERRITOIRE

Le pôle de prévention et de gestion des déchets assure le service auprès de toute la population de la CCPHB via des collectes régulières des déchets toute l'année, des actions de prévention ainsi que la gestion de deux déchetteries (Honfleur et Beuzeville). Cette mission comprend aussi le traitement et l'élimination de l'ensemble des déchets collectés. Cette compétence se fait en partenariat avec le SDOMODE sur le secteur 27.

CHIFFRES CLÉS

PRÉVENIR LES INONDATIONS ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Une technicienne assure le suivi de la compétence «Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations» sur l'ensemble du territoire de la CCPHB.



CHIFFRES CLES

En 2022, les faits marquants sont les suivants :

Etablissement d'un programme de travaux grâce à l'étude multi-thématiques de lutte contre les inondations et de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau

Equipement et sécurisation du bassin de l'Orange via la mise en place de garde-corps et d'un treuil

Quatre opérations de travaux menées en régie : création de fossés à siles à Fatouville-Grestain, aménagement de l'accès au bassin de l'Orange, la Fremantellerie au Theil-en-Auge, Chemin de la Belle Epine à Saint-Macloù

Lancement du schéma de gestion des eaux pluviales dans le cadre du PLU

109 avis sur les demandes d'urbanisme (CU/PC/PA)

147 réponses sur les demandes de travaux (DT/DICT)

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU MILIEU NATUREL DE NOTRE TERRITOIRE

La gestion des milieux naturels passe par de nombreuses petites actions du quotidien allant de l'entretien de sentiers de randonnée, la gestion des haies et des mares. La CCPHB participe également à la lutte contre les frelons asiatiques ainsi qu'à la sensibilisation du public à l'environnement.



CHIFFRES CLES

En 2022, les faits marquants sont les suivants :

Recensement de près de 1800 mares sur l'ensemble du territoire dans le cadre de l'élaboration du PLU

Entretien de 230 km de sentiers de randonnée via 2200 heures de prestation réalisées par une entreprise d'insertion sociale

255 nids de frelons éliminés

Lancement de l'étude d'un sentier littoral sur la commune de Criquebeaef

+ de 200 enfants sensibilisés à l'environnement dans le cadre des centres de loisirs

Le recensement des goélands et cigognes sur Honfleur en lien avec le Groupe Ornithologique Normand (GONM)

Lancement de l'appel à projet Haie Normande qui va permettre de planter des haies et de développer la filière bois-énergie



ENERGIE

En 2019, la CCPHB a mis en place le dispositif « Soleil 14 » pour favoriser le développement de l'énergie solaire sur le territoire. Cela passe par la mise en place d'une plateforme en ligne permettant la simulation de projets solaires et l'accompagnement personnalisé des porteurs de projets. Ce dispositif fait l'objet d'un partenariat entre le SDEC ENERGIE et les 16 EPCI du Calvados.

LES CHIFFRES DU SERVICE

Nombre d'agents : 1 agent à temps non complet

Nombre de bénéficiaires : Les habitants de la CCPHB

Montant alloué : 2 800€ (pour 3 ans)

SOLEIL 14

En 2022, la CCPHB a renouvelé sa convention pour 3 années supplémentaires avec le SDEC. Le cadastre solaire va être renouvelé courant 2023 pour permettre un meilleur accompagnement des porteurs de projets solaires, photovoltaïques et thermiques au bénéfice des particuliers, collectivités, entreprises et agriculteurs.





CULTURE

La CCPHB a entamé un diagnostic culturel de son territoire en octobre 2020 avec l'aide du cabinet « Le troisième pôle ». La démarche est réalisée en collaboration avec la DRAC, la Région, le Département de l'Eure et le Département du Calvados.

LES CHIFFRES DU SERVICE

1 agent à temps non complet

Bénéficiaires : Les habitants de la CCPHB

Montant alloué : 32 595€

PROGRAMME D' ACTIONS

En 2022, la CCPHB a finalisé son programme d'actions, donnant lieu à différentes présentations aux partenaires, acteurs et élus du territoire (comités de pilotage, comités de suivi, conférence des maires, bureau...).

Le projet culturel de territoire a été adopté dans son intégralité le 14 décembre 2022.

En 2023, les partenaires et la collectivité se réuniront pour recruter la personne qui sera chargée de mettre en œuvre le programme d'actions et définir la convention pluriannuelle ouvrant droit aux subventions.





POLITIQUE DE LA VILLE

Un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) est identifié au sein de la ville d'Honfleur. Défini en 2015, le quartier « Canteloup-Marronniers » fait l'objet d'un renouvellement urbain et d'un contrat de ville, co-construit et signé avec les acteurs locaux et les services de l'État.

LES CHIFFRES DU SERVICE

Nombre d'agents : 1 agent à temps non complet

Bénéficiaires : Habitants du QPV

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le quartier « Canteloup-Marronniers » fait l'objet d'un renouvellement urbain. Le projet repose sur un apport de mixité des logements par des constructions, l'aménagement des espaces publics, la rénovation des bâtiments. Le projet est estimé à environ 17 millions d'euros, financé par le département, la région, l'ANRU, Action Logement, Inolya, Partelios, la CCPHB et la Ville de Honfleur. La caisse des dépôts participe également par le biais de prêts.

Début 2022, la CCPHB et l'ensemble des partenaires du projet ont signé la convention ANRU fixant les financements et les opérations du renouvellement urbain.

LE CONTRAT DE VILLE

Depuis la signature du contrat de ville relatif au quartier Canteloup-Marronniers-Le Buquet, les partenaires, les acteurs locaux et la CCPHB œuvrent ensemble à l'amélioration du bien-être et du cadre de vie des habitants. Les différentes actions sont identifiées selon trois piliers :

- Emploi et développement économique
- Cohésion sociale
- Cadre de vie

Afin d'aider les porteurs de projet, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) subventionne les actions à destination des habitants du quartier. La CCPHB ne verse pas de subventions, mais elle accompagne les porteurs et émet un avis lors des commissions.

Les collectivités ont obtenu une augmentation de l'enveloppe de 15% par rapport à 2021, à destination des porteurs de projets.

Un séminaire a été organisé en mai 2022, invitant tous les partenaires et les acteurs du contrat de ville à participer à son évaluation finale. L'évaluation a été finalisée en 2022.

LE CONSEIL CITOYEN

Le Conseil Citoyen du Canteloup-Marronniers a pris un second souffle en mai 2022. Il s'est réuni une fois par mois tout au long de l'année et est composé de :

- 4 habitants ;
- 5 associations ;
- 2 collectivités.

En 2022, le Conseil Citoyen a rédigé une newsletter et est venu à la rencontre des habitants en tenant des stands d'information sur 3 demi-journées au sein du quartier.



HABITAT

L'habitat est une compétence optionnelle prise par la CCPHB.

Durant l'année 2022, le service habitat s'est principalement concentré sur trois actions : la finalisation du Programme Local de l'Habitat, le Point Info Habitat et le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique.

LES CHIFFRES DU SERVICE

Nombre d'agents : 1 agent à temps non complet

Bénéficiaires : Les habitants de la CCPHB

Montant alloué : 35 000€

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

La CCPHB a lancé son premier Programme Local de l'Habitat en 2019 et a attribué sa réalisation au groupement de cabinets Novascopia / Cerur.

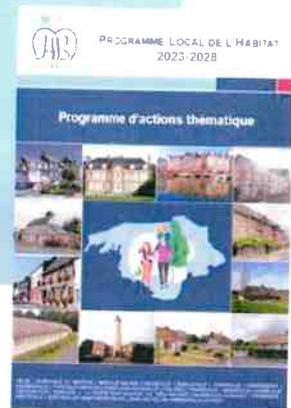
Le PLH donne les orientations et les programmations en matière d'habitat public ou privé, pour une durée de 6 ans. Il est composé de trois documents : le diagnostic et orientations, le programme d'actions et la programmation.

Ces différents documents doivent définir les objectifs et principes d'une politique permettant :

- De répondre aux besoins en logements et en hébergement ;
- De favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ;
- D'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Avancement de la démarche en 2022 :

- Début 2022 : finalisation du programme d'actions ;
- Septembre : présentation à la DDTM et au SCoT ;
- Novembre : comité de pilotage ;
- Décembre : présentation en Conseil Communautaire.



POINT INFO HABITAT (PIH)

La CCPHB apporte son soutien pour l'amélioration de l'habitat privé par le biais du Point Info Habitat. Ces dispositifs permettent de conseiller et d'accompagner l'ensemble des habitants de la CCPHB dans leurs projets d'amélioration de l'habitat.

Le Point Info Habitat a été confié à Soliha Normandie Seine, qui anime deux permanences mensuelles (une à Honfleur et une à Beuzeville). L'association coordonne l'ensemble du dispositif, gère les différents contacts et, au besoin, oriente les particuliers en fonction de leurs situations géographiques.



**AMELIORER VOTRE HABITAT
2022-2023**

Économies d'énergie
Adaptation du logement
Modernisation

**DES AIDES FINANCIERES
&
UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT**

Renseignez-vous au Point Info Habitat

SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Afin d'encourager l'amélioration de l'habitat et aider au maintien à domicile, la CCPHB verse aux propriétaires éligibles, une aide financière sous la forme de subventions.

	Taux de subvention	Plafond de subvention par logement	Objectifs annuels	Nb dossier 2022
Maintien à domicile et handicap	10 % des travaux subventionnables	1 000 € /logement	8 logements/ an	7
Habitat indigne ou très dégradé	10 % des travaux subventionnables	1 500 € /logement	2 logements/an	0
Rénovation énergétique	Prime forfaitaire de 500 € en faveur des propriétaires les plus modestes (plafonds de ressources de l'ANAH)		22 logements/an	6

L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

La CCPHB a mis en place un service public de conseils gratuits et indépendants sur les économies d'énergie. Il permet de sensibiliser et apporter un conseil personnalisé au grand public sur les écogestes, les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables notamment dans le cadre d'un projet de rénovation ou de construction.

L'espace conseil France Rénov' a remplacé les anciens espaces Conseil FAIRE le 1er janvier 2022.

Sur la partie Calvadosienne de la CCPHB, une permanence est en place tous les 1er et 3ème vendredi matin de chaque mois par Biomasse Normandie. En 2022, l'association a enregistré 90 sollicitations de la part de 63 ménages.

Sur la partie Euroise de la CCPHB, une permanence est en place tous les 3ème vendredi matin de chaque mois par Soliha Normandie Seine. En 2022, l'association a enregistré 73 sollicitations de la part de 35 ménages.



COMMUNICATION AUPRÈS DU PUBLIC

La CCPHB a développé la communication des permanences et des aides grâce à la participation au salon Passionnement Jardin. Cette présence a permis d'informer, de prendre contact, d'obtenir des rendez-vous, de distribuer des flyers et de donner de la visibilité aux actions menées par la collectivité sur son territoire en termes de rénovation énergétique.

Cette amélioration de la communication (salon ou papier) a permis d'attribuer 3 subventions de plus que l'année précédente, dans le cadre du PIH, et d'augmenter le nombre de ménages accompagnés sur le territoire du calvados (38 en 2021 et 63 en 2022).





DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur le Président a confié aux services de la CCPHB la mission de consolider les liens avec les entreprises du territoire. Le service développement économique est à l'écoute des porteurs de projets, des entreprises de tous les secteurs, et les guide vers les partenaires correspondant à leurs besoins. Il communique et promeut les dispositifs des partenaires sur l'emploi et la formation.

Dans ses missions figurent la création de zones d'activités économiques et la veille territoriale afin de commercialiser et répondre au mieux aux besoins de tous, en accompagnant dans les démarches d'achat de foncier intercommunal.

LES CHIFFRES DU SERVICE

1 agent

Bénéficiaires : 2675 entreprises

Montant alloué : 10 000€

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : LES RÉUNIONS DE ZONES

La CCPHB a débuté un travail collaboratif pour définir sa stratégie de développement économique. Les entreprises privées, en tant qu'actrices principales de l'économie locale, ont été invitées à coconstruire cette stratégie avec les partenaires publics. Des réunions par zones d'activités ont été organisées entre janvier 2022 et mai 2022. On comptabilise 48 participants sur les 5 zones.

Ce fût l'occasion d'entendre leurs entreprises, de recenser les problématiques différentes liées à chaque zone. L'objectif était de pouvoir adapter la stratégie et les actions en fonction des réalités du terrain. Le second objet était également de renforcer le lien entre les entreprises du territoire et la collectivité. D'autres réunions seront programmées en 2023 et 2024.

LA JOURNÉE DES EMPLOIS MARITIMES

L'emploi est le sujet prioritaire identifié par les entreprises dans les réunions de zones. La CCPHB s'est donc associée aux services publics et associatifs de l'emploi pour coordonner les acteurs lors d'actions comme « La journée des emplois maritimes », action issue de la semaine nationale des emplois maritimes du Pôle emploi. Une dynamique territoriale s'est créée autour de cette matinée avec la participation d'acteurs du service public, du monde associatif et du secteur privé. 16 demandeurs d'emplois et 8 entreprises ont participé à cette journée.

POINT SUR LE FONCIER

En 2022, la CCPHB a réussi à maîtriser l'intégralité du foncier de la future zone d'activité des Iles à Beuzeville. Une étude d'aménagement de cette zone a été lancée.

Pour ce qui concerne la Zone d'activité du Plateau à Honfleur, la viabilisation de nouvelles parcelles est en cours en vue de les commercialiser et permettre l'installation de cinq artisans.





TOURISME

La CCPHB a pris la compétence développement économique lors de la fusion en 2017. Cela comprend, entre autres, la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. La planification et l'action stratégique de la collectivité se réalisent en lien avec l'Office de Tourisme par le chargé de mission développement économique de la CCPHB.

De même, l'action quotidienne opérationnelle est réalisée par le chargé de mission environnement et milieux naturels de la CCPHB qui veille à l'entretien des chemins de randonnés.

LES CHIFFRES DU SERVICE

3 agents à temps non complet

Nombre de bénéficiaires : Nos 23 communes
et 5.2 millions de visiteurs annuels

Montant alloué : 34 200€

L'ÉTUDE DE LA STRATÉGIE TOURISME

Compte-tenu de la notoriété du territoire de la CCPHB et de l'importance du tourisme dans l'économie locale, (5.2 millions de visiteurs en 2019), la CCPHB et l'Office de tourisme ont souhaité définir la future stratégie touristique du territoire.

Pour ce faire, le territoire est accompagné par le bureau d'étude In Extenso TCH avec un budget de 34 200€. Le 26 avril 2022, Monsieur le Président de la CCPHB, Monsieur le Président de l'OTI, les partenaires et financeurs ont exprimé leur vision et objectifs à l'occasion du comité de pilotage de lancement :

- Préserver et valoriser son patrimoine, son environnement ;
- Limiter l'impact sur le cadre de vie des habitants ;
- Accompagner au mieux le secteur face aux nouvelles attentes des visiteurs nationaux et internationaux sur les pratiques découlant de la transition écologique : tourisme vert, slow tourisme, etc.

In Extenso
BUREAU D'ÉTUDE

OTI
OFFICE DE TOURISME



Stratégie tourisme 2022 - 2030

16 avril 2022



L'ENQUÊTE TOURISME

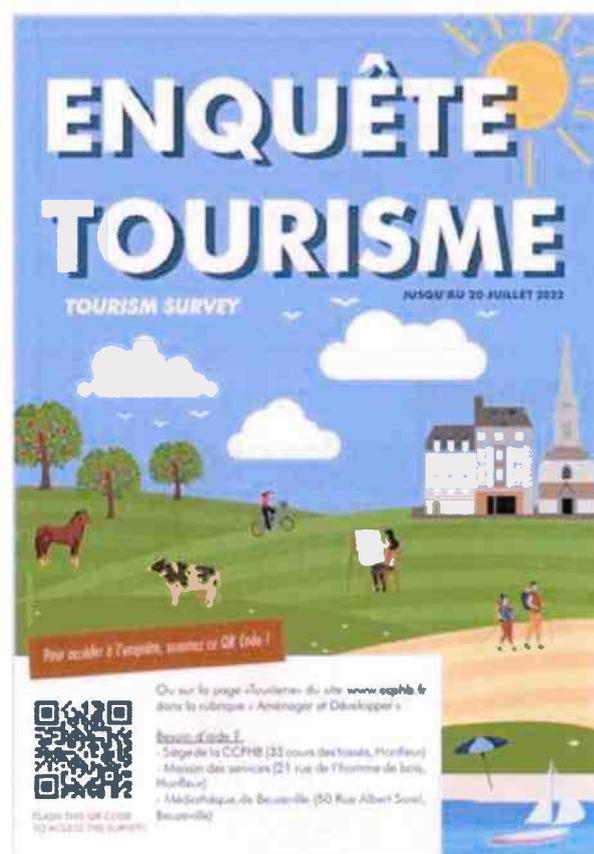
L'étude se déroule en 3 phases : diagnostic, définition des axes stratégiques et plan d'actions. Les élus ont souhaité que l'étude soit participative en demandant leurs avis aux habitants et acteurs de la filière.

Le diagnostic, est alimenté en partie par l'enquête réalisée auprès de trois populations concernées : 97 socioprofessionnels, 73 touristes et 339 habitants du territoire ont répondu et ainsi apporté leur contribution.

Une enquête auprès des maires, une vingtaine d'entretiens auprès de personnes ressources du secteur et du territoire ont également permis d'alimenter le diagnostic.

Le diagnostic a été présenté aux socioprofessionnels présents à la journée des partenaires de l'Office de tourisme le 14 mars 2023.

La phase 2 débutera en mars 2023.



LE BUDGET

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



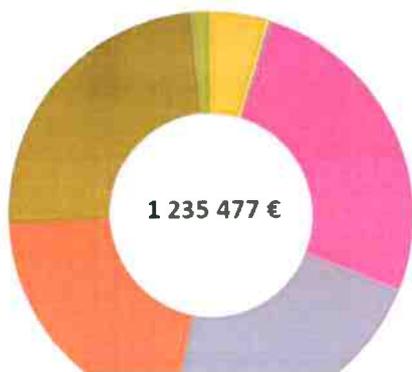
- 011 Charges à caractères général : 2 174 985 €
- 012 Charges de personnel et frais assimilés : 4 973 722 €
- 014 Atténuation de produits : 7 323 129 €
- 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections : 378 249 €
- 65 Autres charges de gestion courante : 535 363 €
- 66 Charges financières : 49 898 €
- 67 Charges exceptionnelles : 109 488 €
- 68 Dotations, appropriations : 2 631 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



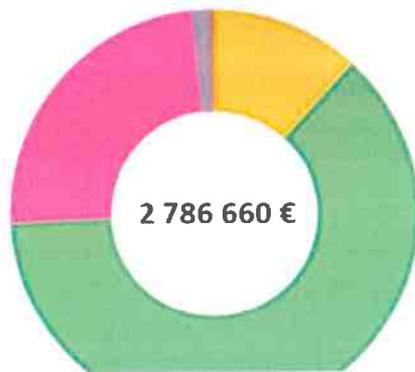
- 013 Atténuations de charges : 70 776 €
- 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections : 57 058 €
- 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses : 1 204 893 €
- 73 Impôts et taxes : 11 772 342 €
- 74 Dotations, subventions et participations : 3 402 946 €
- 75 Autres produits de gestion courante : 16 877 €
- 76 Produits financiers : 73 €
- 77 Produits exceptionnels : 19 373 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



- 040 Op. d'ordre de transferts entre sections : 57 058 €
- 041 Opérations patrimoniales : 1 650 €
- 13 Dotations, fonds divers et réserves : 2 642 €
- 15 Emprunts et dettes assimilés : 322 552 €
- 20 Immobilisations incorporelles : 273 900 €
- 204 Subventions d'équipement : 259 928 €
- 21 Immobilisations corporelles : 300 252 €
- 23 Immobilisations en cours : 17 495 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



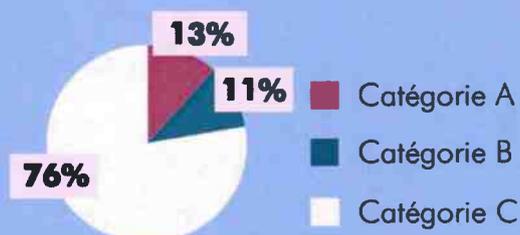
- 040 Op. d'ordre de transferts entre sections : 328 249 €
- 041 Opérations patrimoniales : 1 650 €
- 19 Dotations, fonds divers et réserves : 1 740 115 €
- 13 Subventions d'investissement reçues : 669 670 €
- 21 Immobilisations corporelles : 43 176 €
- 27 Autres immobilisations financières : 3 800 €

NOS AGENTS

EMPLOI

104 agents employés par la collectivité au 1 janvier 2022

76 Fonctionnaires
14 contractuels permanents
14 contractuels non permanents



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

37 avancements d'échelon

7 fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2022

ACTION SOCIALE

La collectivité cotise notamment auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales.

BUDGET

4 524 567 € de charges de personnel

Ablon
Barneville la Bertran
Berville sur Mer
Beuzeville
Boulleville
Conteville
Cricqueboeuf
Equemauville
Fatouville Grestain
Fiquefleur Equainville
Fourneville
Foulbec
Genneville
Gonneville sur Honfleur
Honfleur - Vasouy
Manneville La Raoult
Penedepie
Quetteville
La Rivière St Sauveur
St Maclou
St Pierre du Val
St Sulpice de Grimbouville
Le Theil en Auge

Siège
33 cours des fossés
CS 40037
14601 Honfleur Cedex
Tél.: 02 31 14 29 30
Fax : 02 31 14 29 39

